

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-10-18/02

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –

Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Benoit MARCHAL – Etienne RIFFAULT.

Excusée avec procuration : Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusée : Estelle MORAND.

Démissionnaires : Jean LACOMBE – Béatrice MONTANT.

Membres en exercice : quinze / Membres votants : quatorze

Objet : TARIFS 2024 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ROCAILLES DU VERGER

Il est proposé au Conseil d'administration de revaloriser pour l'année 2024 les tarifs de la résidence autonomie « Les Rocailles du Verger » de 3,3 % en ce qui concerne l'hébergement.

Compte tenu de l'inflation, une augmentation des tarifs des repas est nécessaire (ceux-ci n'avaient pas été augmentés en 2023), ainsi que pour certains services.

Il est également proposé d'ajouter des lignes supplémentaires suite à la mise à jour du règlement de fonctionnement de la résidence pour les séjours temporaires et les déplacements en période d'astreintes.

Des précisions dans la présentation de la grille tarifaire sont aussi apportées afin d'obtenir une meilleure compréhension de celle-ci.

Les tarifs proposés sont donc les suivants, étant toutefois précisé que dans l'attente de l'avis et de l'arrêté portant tarification hébergement et participation aux frais de repas pour l'année 2024 émanant du Conseil Départemental, les tarifs 2023 continueront de s'appliquer pour ces prestations concernant les résidents, les nouveaux tarifs préconisés par le Conseil Départemental n'entrant en vigueur qu'à la date précisée sur ledit arrêté :

		Tarifs par JOUR	Tarifs par MOIS
HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	Studio simple	29,59 €	
	Studio double	43,29 €	
SEJOURS TEMPORAIRES	Studio simple équipé	29,59 €	
HEBERGEMENT ETUDIANTS/JEUNES TRAVAILLEURS	Studio simple équipé		400,00 €

		Tarifs par REPAS	Tarifs par MOIS
REPAS	Résidents (Personnel de cuisine + personnel de salle + consommables) -part fixe 8,08 € + 4,42 € part variable-	12,50 €	
	Supplément plateau repas	1,50 €	
	Extérieurs	15,00 €	
	Personnel (CCPR-Commune-CCAS)	12,50 €	
	Retraités Rochois	12,50 €	
	Forfait Potage		23,49 €
	Bénéficiaires aide sociale après déduction part Conseil Départemental (5,50 € à ce jour)	7,00 €	
SERVICE MENAGE	Entretien du studio à l'heure	17,54 €	
PRESTATIONS ANNEXES	Ampoules, petit matériel et mise en place	Coût réel + 10%	
SERVICE BLANCHISSERIE	Forfait par lessive (service de récupération du linge, lavé, repassé et déposé chez le résident).	6,00 €	
LOCATIONS au MOIS	Location garage résidents	35,53 €	
	Location garage extérieurs - contrats conclus après le 01/01/2018	65,07 €	
	Location garage extérieurs - contrats conclus avant le 31/12/2017	57,32 €	
	Location cave résidents	12,00 €	
SERVICE PHOTOCOPIE	Photocopie à l'unité en noir et blanc uniquement	0,21 €	
ACTIVITES OUVERTES AUX RETRAITES ROCHOIS et CCPR	Activités hebdomadaires (à la séance)	2,25 €	
	Sorties culturelles (transports + visites + restaurants)	Au coût réel	
ASTREINTES	Déplacements sans causes réelles et sérieuses lors d'astreintes, prix à l'heure .	42,84 € /H	

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les tarifs de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger proposés pour 2024, comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 18 octobre 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **24 OCT. 2023**
Publié le **24 OCT. 2023**
Notifié le
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

